



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 24 mai 2017, a été adopté le règlement no 244 ayant pour titre « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques) ». Le règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 31^e jour du mois de mai 2017.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 244 RELATIF À LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS, MATIÈRES RECYCLABLES, MATIÈRES
ORGANIQUES)**

Je soussignée Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière, résidente à Notre-Dame-des-Neiges certifie sous mes serments d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux endroits suivants, savoir :

- -Église de Rivière-Trois-Pistoles
- -Bureau municipal – 4 rue St-Jean-Baptiste – Rivière-Trois-Pistoles

Entre 13h00 et 18h00

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-sept.


Danielle Ouellet
Adjointe au directeur général et greffière